

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU  
HAUT ALLIER**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers  
Communautaires en exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 26  
Pouvoirs : 3

Date convocation : 03/04/2025  
Affichage : 03/04/2025

Séance du 10 avril 2025

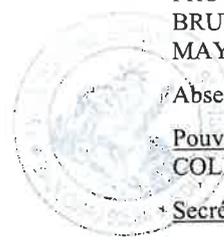
*L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.*

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian GAILLARD, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Sébastien BROUSSARD, Guy ODOUL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henry PROUHEZE, Guylène BLAES, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Jean-Claude MAYRAND, Guy MAYRAND.

Absents excusés : Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Patrick FERRERES à Guy MAYRAND, Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD



**Objet : VOTE DU TAUX ET DU PRODUIT DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES  
MENAGERES POUR 2025 :**

Sur proposition de Monsieur le Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**VOTE** les taux et produit 2024 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) comme suit :

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)	BASES 2025	TAUX	PRODUIT ATTENDU
	7 774 635 €	9,60 %	746 364,96 €

**PREND ACTE** que ce produit sera reversé, par 12<sup>ème</sup>, au SICTOM des Hauts Plateaux, qui assure les missions suivantes :

- la collecte des ordures ménagères sur le territoire des Communes membres de la CCHAM.
- la collecte des ordures ménagères sur les Communes de Laubert et Montbel rattachées à la CC du Mont Lozère, les Communes d'Arzenc de Randon, Châteauneuf de Randon, Chaudeyrac, Pierrefiche, Saint-Jean la Fouillouse et Saint Sauveur de Ginestoux rattachées à la CC Randon Margeride et la Commune de Laveyrune rattachée à la CC de la Montagne d'Ardèche.
- le transport des déchets depuis le quai de transfert de Langogne jusqu'au Centre de traitement départemental de la Lozère (près de Mende) y compris ceux apportés par la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles.
- la gestion des déchetteries de Langogne et de Châteauneuf de Randon ainsi que la prise en charge du coût liée à l'accès à la déchetterie de Grandrieu pour les populations des 2 Communes de Bel-Air-Val-d'Ance et Saint Bonnet – Laval.

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 048-200006930-20250410-2025-DE



**PREND ACTE** du fait qu'en dehors du produit de la TEOM, le SICTOM des Hauts Plateaux perçoit le produit de la "Redevance Spéciale" instaurée pour les déchets suivants :

- Ordures ménagères produites par les campings (11 936 € en 2024)
- Déchets des Professionnels acceptés en déchetterie (1 315,35 € en 2024)

**PREND ACTE** de la participation financière perçue par le SICTOM des Hauts Plateaux en contrepartie de l'accueil de la population résidentielle de la Commune de LESPERON (Département de l'Ardèche) à la déchetterie de Langogne :

- Participation 2025 = 523 hab. DGF au 1<sup>er</sup> janvier 2024 x 12 € = 6 276 €

**DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



Au registre, sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Au siège de la Communauté de  
Communes du Haut Allier  
Le Président,

Francis CHABALIER